

Appel à partenariats techniques et financiers pour le déploiement de stations GNV/BioGNV en Hauts de France

La SEM Energies Hauts de France et ses actionnaires, dont la Région Hauts-de-France, souhaitent contribuer techniquement et financièrement à l'émergence d'au moins une dizaine de stations distribuant du GNV/BioGnv. Dans ce cadre, la SEM Energies Hauts de France lance le présent appel à partenariat auprès des acteurs de la filière

1. Contexte de l'appel à partenariats :

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Hauts-de-France fixe des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables et le biométhane y tient une part prépondérante.

En effet, le BioGNV est un carburant pertinent pour améliorer la qualité de l'air car il permet une forte réduction des polluants atmosphériques (jusqu'à 95 %) et une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre CO₂ pouvant atteindre 80 % en cas d'utilisation de biométhane.

Par ailleurs, le territoire régional est très concerné par des épisodes de pics de pollution, qui vont entraîner de manière ponctuelle ou pérenne des restrictions de circulation pour les véhicules polluants. De plus, avec la mise en place de Zones à Faibles Émissions, les véhicules possédant une carburant « propre » de type GNV seront de facto privilégiés d'où l'importance pour les transporteurs d'équiper leurs flottes de véhicules de type PL ou VUL en carburant GNV à court terme.

Etant donné qu'il n'existe actuellement qu'une douzaine de stations GNV publiques en service sur les Hauts-de-France, il apparaît nécessaire de faire émerger un maillage adapté de stations de distribution GNV/BioGNV notamment dans les zones peu denses.

Le 19 novembre 2020, la Région, par délibération, a souhaité dynamiser le déploiement de stations de BioGNV, en phase avec sa politique de maillage territorial, et souhaite s'appuyer sur la SEM Energies Hauts-de-France, dont elle est actionnaire principal, pour financer, en partenariat avec des entreprises privées, la construction et l'exploitation d'au moins 10 stations de distribution de BioGNV sur le territoire régional.

Afin de répondre à sa mission la SEM Energies Hauts de France lance un « **Appel à Partenariat technique et financier pour le déploiement de stations GNV/BioGNV en Région Hauts-de-France** » à destination des opérateurs techniques de la filière.

2. Les acteurs du projet

Les acteurs du projet, de par leur capacité financière, leurs ancrages territoriaux et leur implication dans les projets rev3 de la Région Hauts-de-France seront des partenaires impliqués et des points d'appui des futures Société de Projet dans de nombreux domaines (contact avec les territoires,

recherche foncière, financement, raccordement, etc.). Ils seront notamment en capacité de faciliter les contacts avec les collectivités d'implantation des futures stations.

La SEM Energies Hauts de France

La SEM Energies Hauts-de-France est un outil d'investissement régional dans la transition énergétique de la Région Hauts-de-France. Capitalisée par la Région, la Caisse des Dépôts et Consignation, plusieurs intercommunalités régionales et des acteurs privés du financement, elle finance et développe des projets de production d'énergies renouvelables et de récupération en région.

La SEM Energies Hauts-de-France, en tant que tiers-investisseur, a accompagné depuis 2017 plusieurs projets de production d'énergies renouvelables dans les filières photovoltaïques, réseaux de chaleur et méthanisation.

A travers cet appel à partenariat elle entend faciliter l'émergence de stations de distribution de BioGnv par sa connaissance des territoires et de leurs acteurs.

La Caisse des Dépôts et Consignation - Banque des Territoires

La Banque des territoires est un investisseur d'intérêt général qui intervient en réponse à un besoin collectif et/ou territorial, en appui des politiques publiques ou des initiatives privées et exerce un rôle de tiers de confiance vis-à-vis de ses clients et partenaires.

Face aux défis d'ampleur auxquels sont confrontés les territoires, le changement climatique et l'urgence sociale et environnementale, la Banque des Territoires les accompagne dans leur transformation. Elle inscrit ses interventions dans une chaîne de valeur qui va du conseil amont au financement et ou l'investissement en élaborant des solutions sur mesure et coordonnées pour ses clients.

La Banque des Territoires développe une stratégie d'investissement dans les infrastructures numériques, énergétiques ou de transport, les investissements immobiliers, industriels... Dans le domaine précis de la mobilité, le verdissement des motorisations, des flottes de matériel et le basculement de la filière logistique vers la mobilité GNV est un axe majeur de son plan de relance.

La Banque des territoires apportera aux partenaires des sociétés à créer son expertise financière.

L'Association Française du Gaz Hauts-de-France

L'Association Française du Gaz Hauts-de-France, en étroite liaison avec l'Association Française du gaz (AFG), est un syndicat professionnel ayant pour missions de favoriser et promouvoir le développement de toute la filière de l'industrie gazière française à travers la production, le transport, la distribution et tous les usages du gaz naturel, des gaz verts/renouvelables (biométhane, biogaz, hydrogène) et du GPL. L'association représente ainsi la filière et ses membres auprès des pouvoirs publics.

Dans ce projet, l'AFG Hauts-de-France, (comptant dans ses adhérents GRTgaz et GRDF qui œuvrent activement au développement des projets de stations GNV dans la région Hauts de France depuis plus de 20 ans) contribuera en apportant son expertise des réseaux et sa vision globale des besoins du territoire (maillage) en identifiant les secteurs les plus propices à l'installations de ces stations.

3. Objet de l'appel à partenariats :

L'objectif du présent appel à partenariats est d'identifier les opérateurs techniques et financiers avec lesquels la SEM et ses partenaires pourront créer une ou plusieurs sociétés de projets qui auront pour mission de concevoir, construire et exploiter une dizaine de stations de distribution GNV/BioGNV en Hauts-de-France.

Ces futures sociétés de projet n'auront aucun lien contractuel avec la SEM et développeront les stations de leur propre initiative et selon les caractéristiques qu'elles auront définies, de sorte que l'issue du présent appel à partenariat porte sur l'investissement en fonds propres de la SEM dans ces sociétés de projet.

Il s'agit par ailleurs de développer l'offre sur trois types de zones privilégiées :

- des zones en déficit local de stations mais à potentiel identifié (en rouge sur la carte et selon la liste des EPCI jointe en annexe 2),
- ou des zones pour lesquelles il existe un engagement financier de la collectivité locale concernée pour le développement du GNV / BioGNV,
- ou des zones pour lesquelles le porteur démontre qu'il y a un déficit d'offre et une opportunité commerciale qu'il a identifiés,

Ceci dans un objectif de recherche d'un aménagement équilibré du territoire.

Caractéristiques des stations

La ou les futures sociétés de développement des projets aura (ont) pour ambition de respecter des critères minimaux suivants dans le déploiement des stations :

- Les stations seront équipées pour assurer un avitaillement et une accessibilité à tout véhicule fonctionnant au GNV. Il s'agira donc de stations multi-acteurs (sous réserve de souscription d'un contrat de fourniture de carburant ou pas) et publiques avec paiement par carte bleue,
- Il s'agira de stations territoriales, c'est-à-dire essentiellement axées sur la fourniture de bio-GNV des flottes captives locales Bennes à Ordures Ménagères (BOM), bus, cars (transporteurs locaux) et seront adaptées en conséquence (taille, localisation, etc.). Un travail préalable avec les territoires devra donc être mené.
- Neuves mono-carburant (GNC) ou multi-énergies (GNL, Hydrogène, électricité) selon les opportunités territoriales décelées,
- Adaptées au remplissage rapide de véhicules supérieurs à 3,5 T : poids lourds, VU, cars, bus, Bennes Ordures Ménagères,
- Raccordées aux réseaux de gaz, ou alimentées localement (station adossée à un site de production de biométhane)
- Comportant une part significative de BioGNC (au moins 20 % dans un premier temps mais avec une proposition d'évolution rapide) dans leur approvisionnement et ventes et développant une démarche commerciale privilégiant la fourniture de BioGNC (notamment dans l'écart de prix proposé entre le bio et l'éventuel non BioGNC)

4. Principes généraux des partenariats à construire :

- La SEM Energies Hauts de France apportera des fonds propres et des quasi-fonds propres aux sociétés de projets ayant été retenues.
- Les projets devront permettre la pérennisation et la viabilité économique des stations à construire.
- La participation de la SEM et de ses partenaires sera comprise entre 20 et 49% du capital des sociétés de projets
- La SEM bénéficiera d'une représentation proportionnelle à son investissement au sein de l'instance de direction des sociétés de projet.
- La participation de la SEM Energies Hauts de France et de ses partenaires sera rémunérée de manière équivalente à celle du partenaire technique et financier.

5. Dossier de candidature de l'appel à partenariat

Chaque dossier fera l'objet d'une instruction technique et financière sur la base d'un dossier déposé auprès de la SEM Energies HDF.

Pour la soumission formelle du dossier de candidature, le porteur transmet par voie électronique à la SEM Energies HDF (s.scarna@energies-hdf.fr) l'ensemble du dossier constitué des pièces suivantes :

- Une lettre officielle de candidature à l'appel à partenariats techniques et financiers, datée et signée par les représentants habilités du porteur,
- Une présentation de l'entreprise et de ses capacités financières,
- Les références similaires de l'entreprise à la fois en termes de construction et d'exploitation de stations mais aussi de partenariats avec les territoires concernés par ces implantations
- Un mémoire répondant aux conditions du partenariat tels que présenté en annexe 1
- Pour chaque implantation proposée une présentation du potentiel local d'utilisateurs identifiés ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation.

6. Analyse des candidatures et processus de sélection :

L'instance de sélection sera une instance spécifiquement créée pour l'occasion avec des représentants de l'AFG Hauts-de-France, de la Banque des Territoires - Caisse des dépôts et Consignation, de la SEM Energie HDF, de la Région Hauts de France, etc.

En fonction des candidatures reçues, le Comité de sélection se laisse la possibilité de poser des questions complémentaires aux différents candidats et/ou de procéder à des auditions (en présentiel ou en visio-conférence) à l'issue de la première phase de sélection des dossiers.

Le Comité de sélection présentera **une proposition de classement** des candidatures soumise aux membres du CTE puis aux membres du CA de la SEM Energies HDF. Ce classement sera réalisé au regard des références présentées ainsi que de la pertinence des réponses apportées aux conditions de partenariat énoncées par les 12 questions de l'annexe 1.

Calendrier prévisionnel

Publication de l'appel à partenariats : 15 avril 2021

Dépôt des candidatures : 1er juin 2021

Phase d'instruction : jusqu'au 30 juin 2021

Audition éventuelle des candidats retenus lors de la phase d'instruction : semaine du 21 juin 2021

Présentation en Comité technique d'engagement et Conseil d'administration de la SEM Energies Hauts de France : dates à déterminer

Annexe 1 : Mémoire de définition des conditions du partenariat

Les éléments repris dans le présent mémoire, entièrement définis par chaque candidat, serviront de cadre d'analyse pour la sélection des candidats. A ce titre, ils correspondent à un premier engagement de la part de l'entreprise qui sera à valider lors de la rédaction des pactes d'actionnaires. Ce dernier reprendra tout ou partie des éléments du présent mémoire.

Ce questionnaire est à renseigner à minima, le candidat disposant bien entendu de toute latitude pour exposer dans son mémoire les éléments complémentaires qu'il souhaitera porter à connaissance du jury de sélection.

Questions :

- 1- S'agissant de la création d'une Société de projet portant la conception, la construction et l'exploitation des sites, quelle répartition du Capital de cette société est envisageable entre les futurs associés ?

Part de Capital de la SPV	Mini	Maxi
Entreprise candidate		
SEM Energies Hauts de France		
Autres partenaires (à détailler)		

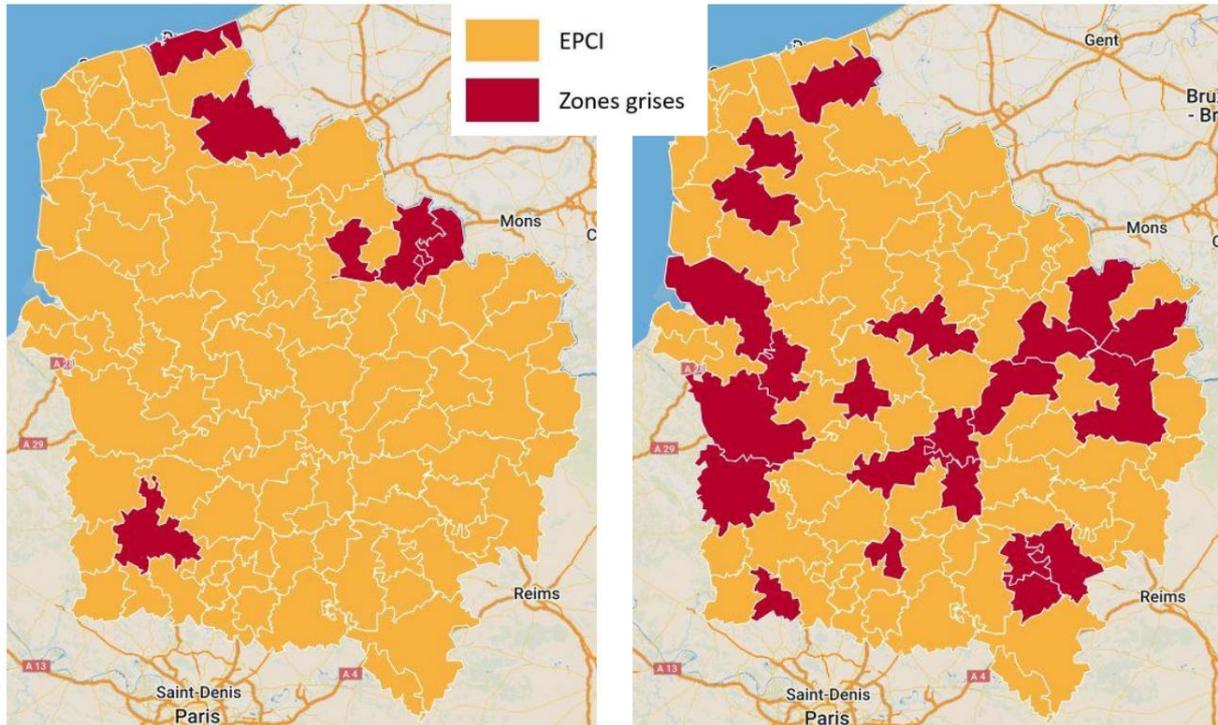
- 2- Décrire les principaux généraux de fonctionnement de la future société de projets : gouvernance, instances de décision, etc. étant entendu que le partenaire disposera d'une place majoritaire dans la gouvernance de la société à créer.
- 3- Si votre entreprise est sélectionnée elle se chargera du co-développement des projets avec la SEM Energies Hauts de France. Décrire la répartition des tâches de développement entre votre société, la SEM Energies Hauts de France et d'éventuels prestataires?
- 4- De quels moyens techniques disposez-vous pour concevoir et réaliser la maintenance des stations : organisation, engagements en termes de disponibilité et de réactivité ?
- 5- Quel type de rémunération envisagez-vous pour les actionnaires de la future SPV : au forfait, part de CAPEX / OPEX, success-fee, etc. ?
- 6- Indiquer une durée de base et un taux plancher de rémunération des apports des partenaires pour le capital et pour les comptes courants d'associés éventuels.

- 7- Fournir une évaluation approximative du coût de développement pour une station d'une capacité de 500 tonnes de GNV/BioGNV distribuées annuellement.
- 8- Quelle part de distribution de BioGNV distribué pouvez-vous garantir sur les futures stations au démarrage de l'exploitation, à 2 ans et à 5 ans ?
- 9- Comptez-vous mobiliser les Certificats de Garanties d'Origines pour le BioGNV fournis (provenance, impact financier) ?
- 10- Quelle est votre approche concernant le déploiement de la distribution d'Hydrogène sur les stations ?
- 11- Veuillez fournir une note décrivant le modèle économique type pour une station territoriale (taille critique, temps de retour sur investissement attendu, Business Plan, Plan de financement, etc.).
- 12- Quelle pourrait être la place pour des opérations de financement participatif sur les différents projets de station (à mettre en lien avec la question 1) ?

Annexe 2 : carte des zones prioritaires

Les zones grises, pour 2020 et 2025 sont détaillées dans la carte ci-dessous. Elles correspondent à des EPCI ayant un tissu de transporteurs dense, et donc un potentiel avéré pour au moins une station GNV.

Les candidats sont également invités à contacter les syndicats d'énergie locaux lorsqu'ils existent.



Zones grises en 2020

Zones grises en 2025

Sources :

Nb : Les 3 EPCI suivants ont été enlevés car il y a eu des projets/mise en service de stations entre l'étude initiale (2018) et Mars 2021 : CA du Soissonnais, CC de l'Est de la Somme, CC du Grand Roye

2023	
EPCI	Commune
CC du Pays du Coquelicot	Albert
CA Caudrésis et du Catésis	Caudry
CA Maubeuge Val de Sambre	Maubeuge
CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer
CC de la Haute Somme	Gare TGV Haute Picardie
CC du Saint Polois	Saint Pol sur Ternoise
CC de la Région de Château Thierry	Château Thierry
CA Chauny Tergnier La Fère/CC du Pays Noyonnais	Chauny ou Tergnier
CC de Flandre Intérieure	Stenvoorde, Bailleul ou Hazebrouck
CA des Deux Baies en Montreuillois	Montreuil
CA Valenciennes Métropole	St Saulve
CC de la Plaine d'Estrées	Longueil-Sainte-Marie
CC des Sablons	Amblainville

Les candidats sont également invités à contacter les syndicats d'énergie locaux lorsqu'ils existent.

2025
EPCI
CC Cœur de l'Avesnois
CC de la Picardie Verte
CC des Hauts de Flandre
CC du Canton d'Oulchy le Château
CC du Haut Pays du Montreuillois
CC du Pays de Lumbres
CC du Pays de Mormal
CC du Pays du Vermandois
CC du Sud-Artois
CC du Val de l'Aisne
CC du Val de Somme
CC Nièvre et Somme
CC Ponthieu-Marquenterre
CC Somme Sud-Ouest

Les candidats sont également invités à contacter les syndicats d'énergie locaux lorsqu'ils existent.